

Image not found or type unknown



Comment récupérer son adn après une garde à vue

Par **lestan**, le **04/12/2008** à **17:20**

Bonjour,rrnrnJe tiens tout d'abord à remercier les personnes me répondant. Suite à une garde vue pour prise de stupéfiant (28h alors que je ne suis pas sur que le régime stupéfiant soit légal quand il n'y a pas d'accusation de trafic), j'ai subi une prise d'ADN. N'ayant pas été condamné pénalement mais seulement à une injonction thérapeutique je souhaite savoir comment m'assurer que mon empreinte génétique soit détruite.rrnrnCordialement